

Décision n°24/2026 relative à l'organisation du concours de recrutement d'un agent de maîtrise

**Le Directeur Général de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique
(AMDL)**

Vu le dahir n°1-11-85 du 29 rjeb 1432 (2 juillet 2011) portant promulgation de la Loi n° 59.09 portant création de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique ;

Vu le Dahir n°1-23-42 du 8 rjeb 1444 (2 juin 2023) portant nomination du Directeur Général de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique ;

Vu la circulaire n°24/2012 du 22 Octobre 2012 du Chef du Gouvernement relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;

Vu le statut du personnel de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique ;

Vu les postes budgétaires autorisés au titre de l'exercice 2026 ;

Vu les nécessités de service.

Décide

Article 1 : Dans le cadre du renforcement de son potentiel humain, l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) recrute par voie de concours, un agent de maîtrise ayant le profil suivant :

Diplôme	Spécialité	Expérience professionnelle	Nombre de postes
Diplôme de Technicien Spécialisé	Gestion d'entreprises, comptabilité, finance ou économie	Au moins trois ans dans le secteur public en relation avec les attributions du poste	1

Les candidats doivent également remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité marocaine ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus à la date de recrutement ;
- être titulaire d'un diplôme **reconnu par l'Etat** et donnant accès au grade d'agent de maîtrise conformément au statut du personnel de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, dans la spécialité ci-dessus ;
- justifier de l'expérience professionnelle précitée dans le tableau ci-haut à la date de dépôt du dossier de candidature.

Article 2 : Le concours comprend une épreuve écrite et un entretien oral.

Article 3 : La liste des candidats présélectionnés pour passer le concours sera affichée sur le site web de l'AMDL et sur le portail www.emploi-public.ma et des convocations seront adressées également auxdits candidats par lettre et par email.

Article 4 : Les épreuves écrites du concours auront lieu à **Rabat en mois de juil 2026**
Le lieu du concours sera précisé dans les convocations.

Les résultats seront affichés sur le site web de l'AMDL et sur le portail www.emploi-public.ma.

Les entretiens oraux se dérouleront en un lieu et à une date qui seront communiqués lors de l'annonce des résultats des épreuves écrites.

Des convocations seront adressées aux candidats admis à passer l'entretien oral par lettre et par mail.

Article 5 : A l'issue des épreuves écrites et des entretiens oraux du concours, la liste des candidats admis ainsi que la liste d'attente, classés par ordre de mérite, seront publiées sur le site web de l'AMDL et sur le portail www.emploi-public.ma.

Article 6 : Le recrutement définitif est conditionné par la complétion de toutes les pièces du dossier administratif dans le délai fixé par l'Agence.

Article 7 : Le candidat retenu doit rejoindre son poste dans le délai convenu, sous peine d'être remplacé par un autre candidat figurant sur la liste d'attente.

Article 8 : Les dossiers de candidature doivent être soit déposés au Département des Ressources Humaines de l'AMDL, soit envoyés par voie postale à l'adresse de l'Agence sise à :

42, Boulevard Al Alaouiyyine, Hassan, B.P.: 4434, Rabat, et ce au plus tard 03 juil 2026 à 16h30.

N.B. : Le dossier de candidature doit être obligatoirement déposé dans une enveloppe fermée portant le nom et prénom du candidat avec indication du poste à pourvoir.

Article 9 : Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Demande manuscrite de participation au concours adressée au Directeur Général de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique portant le nom et prénom du candidat(e), son adresse, son numéro de téléphone, l'indication du poste de candidature et sa signature ;
- Curriculum vitae de l'intéressé(e) dûment rempli et signé (**conformément au modèle joint en annexe**) ;
- Copie de la Carte d'Identité Nationale valide ;
- Extrait d'acte de naissance pour les personnes ne disposant pas de la Carte d'Identité Nationale ;

- Copie du diplôme accompagnée, le cas échéant de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes délivrés par les universités et établissements étrangers (**les attestations de réussite ne sont pas acceptées**) ;
- Copie certifiée conforme à l'original des attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle requise ;
- Deux enveloppes timbrées comportant le nom, le prénom et l'adresse exacte du candidat.

NB. : Tout dossier parvenu au-delà du délai fixé ci-dessus ou ne remplissant pas l'une des conditions requises ou ne comportant pas une des pièces constitutives du dossier de candidature, ne sera pas accepté et ne fera l'objet d'aucune suite ou réponse de la part de l'ADML.

Pour les dossiers envoyés par voie postale, la date figurant sur le cachet de la poste fera foi.

2
7 2

Fait à Rabat, le 15 Juin 2026

Le Directeur Général
de l'Agence Marocaine
de Développement de la Logistique
EL MACHRAFI Ghassane